

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

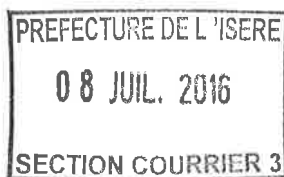
Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 31
Votants : 35

L'an deux mille seize, le trente juin à 19h00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE
Date de la convocation : 23 juin 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 4



Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Philippe QUINTIN, Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Gérard D'ALLIN ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste FEUGIER, Christiane GONTHIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Nathalie HENNER, Cédric MOREL, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Yves GUERPILLON, Céline BURLET (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT, Frédéric CALVAIRE, (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz).

OBJET : Avenants marché de travaux

**Coopérative Laitière : extension des caves
d'affinage et modification des espaces de
travail**

Pouvoirs : Jean Michel FERTIER à Roger CHARVET, Roger VILLIEN à Alain LECLERCQ, Eric GRUBY à Jean Pierre ZURDO, Jacques RICHEL à Denis SEJOURNE

CONSIDERANT le marché de travaux d'Extension des caves d'affinage et modification des espaces de travail de la coopérative laitière des Entremonts ;

CONSIDERANT les ajustements de prestations nécessaires en cours de chantier ;

ETANT DONNE la conjoncture particulière de ces travaux se déroulant dans un établissement semi-industriel qui poursuit son activité de transformation du lait ;

ETANT DONNE le caractère défavorable du marché du lait, ne permettant pas à la coopérative d'un point de vue économique d'exporter du lait sur certains temps de travaux,

ETANT DONNE les lacunes au cours de la prestation de maîtrise d'œuvre, ayant généré des prescriptions inadaptées et des oublis en phase DCE,

CONSIDERANT les données chiffrées, ci-dessous :

LOT	MONTANT MARCHÉ INITIAL	AVENANT	COÛT PRESTATION	MONTANT MARCHÉ MODIFIÉ
LOT 12 – FROID CBF PRO	138 787,00 € HT	AVENANT N°2 Installation temporaire Groupe à eau glacée Puissance de 20kw, afin d'éviter les coupures de production de froid dans les caves, et comprenant : Mise en place et raccordement du groupe sur le réseau ; Modification du réseau hydraulique (vannes, vases expansion, alimentation électrique et complément 200 litres de glycol)	11 248,00 € HT	150 035,00 € HT soit + 21,1% (rappel marché initial : 123 900 € HT)
LOT 1 – TERRASSEMENT BOTTA	96 820,31 € HT	AVENANT N°1 Création réseau évacuation des Eaux Pluviales	16 309,00 € HT	113 129,31 € HT soit + 16,8%
LOT 11 - PLOMBERIE SANITAIRE FELLER CHAUFFAGE	63 365,00 € HT	AVENANT N°1 Ajout points d'eau et modification matériaux inadaptés - Ajouts points alimentation ECS et EFS, tuyaux inox pour compatibilité ambiance agressive + isolant pour ECS et bouclage réseau - Réseau VMC en plastique alimentaire - pompe de relevage inox pour fosse saumurage	26 983,00 € HT	90 348,00 € HT soit + 42,6%

LOT 10 – ELECTRICITE ENTREMONT ELECTRICITE	45 015,99 € HT	AVENANT N°1 Ajouts prestations et modification matériaux inadaptés - Chemin de câble inox - armoire électrique inox - plafonniers renforcés corrosion - indice protection blocs secours et alarmes - alimentations supplémentaires + modifications armoire de protection (disjoncteurs)	14 647,85 € HT	59 663,84 € HT soit + 32,5%
Total Avenants			69 187,85 € HT	
Total Avenants y compris Avenant 1 lot Froid (Rappel 14 887 € HT)			84 074,85 € HT	soit + 7,4% par rapport au marché initial de travaux de 1 137 941,14 €

Après avoir entendu l'exposé du président, le conseil communautaire, à la **MAJORITE** :

- **ACCEPTE** les avenants pour un montant de 69 187,85 € HT.
- **AUTORISE** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.


Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 1^{er} juillet 2016,

Le Président



Denis SEJOURNE